

AVIS DE COURSE RIR

Nom de la compétition : **Critérium Départemental Optimists**
Autorité organisatrice : **Comité Départemental de Voile du Haut-Rhin**

Grade : **5C**

Date : **27 septembre 2026**

Lieu : **PLAN D'EAU DU GEISKOPF - Club Nautique du Rhin de Colmar**

1. REGLES :

La compétition sera régie par :

- a) les RIR
- b) le présent Avis de Course

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de type Optimist (IND)

2.2 Documents exigibles à l'inscription :

- a) Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide.

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- c) Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

3. PROGRAMME

De 9h à 10h00 : inscription / confirmation d'inscription.

À 10h15 : briefing coureurs

De 10h30 à 16h00 : courses

Pause repas à terre **vers 12h00**.

4. LES PARCOURS

a) La **zone de course** est devant le club house du CNRC,

b) Le **parcours** est de type « Banane ».

c) **Schéma du parcours** : voir Annexe.

d) Les **marques** sont des **Bouées-perches blanches numérotées** dotées **d'un pavillon jaune non numéroté**,

e) La **ligne de départ** et **ligne d'arrivée** sont délimitée par une **Bouée-perche orange** et les **pavillons Orange (départ)** et **Bleu (arrivée)** implantés sur la berge (devant le club house).

f) La procédure de départ se déroulera en 3 mn :

1. Pavillons de Série Optimist déferlé (3 mn avant le départ),
2. plateau 2 : 2 mn avant le départ),
3. plateau 1 : 1 mn avant le départ),
4. Pavillons de Série Optimist affalé : DEPART.

Les bateaux doivent effectuer le parcours conformément au schéma en franchissant la ligne de départ après le signal de départ. Un bateau qui ne franchira pas cette ligne dans les 4 minutes après ce signal sera classé abandon (DNF).

5. CHANGEMENT DE PARCOURS

Pas de changement de parcours.

6. PENALITES ET LITIGES

Les décisions des observateurs sur l'eau et à terre sont sans appel.

L'arbitre affichera les numéros des bateaux disqualifiés :

- a. OCS : départ prématuré (OCS),
- b. NSC : parcours non effectué,
- c. DNF : autres incidents et litiges.

6.1. PENALITES

- a. Si un observateur constate un incident, il hèle le concurrent en donnant son numéro de voile et en lui indiquant la faute. La pénalité de 1 tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :
 - i. S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou,
 - ii. Abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.
- b. Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié (DSQ).

6.2. GESTION DES LITIGES A TERRE

- 6.2.1 Les litiges non résolus sur l'eau seront traités dans les 30 minutes environ après l'arrivée du dernier concurrent. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.
- 6.2.2 En s'appuyant sur les dépositions des concurrents concernés, l'arbitre rendra sa décision.
- 6.2.3 Décisions possibles :
 - a. pas de règle enfreinte.
 - b. règle enfreinte, disqualification (DSQ).

7. ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent prévenir un membre de l'organisation sur l'eau ou en arrivant à terre.

8. CLASSEMENT

- 8.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.
- 8.2 Si plus de **3 courses** sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

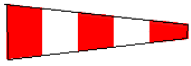
9. PROTECTION DES DONNÉES

- 9.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 9.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

10. ETABLISSEMENT DES RISQUES

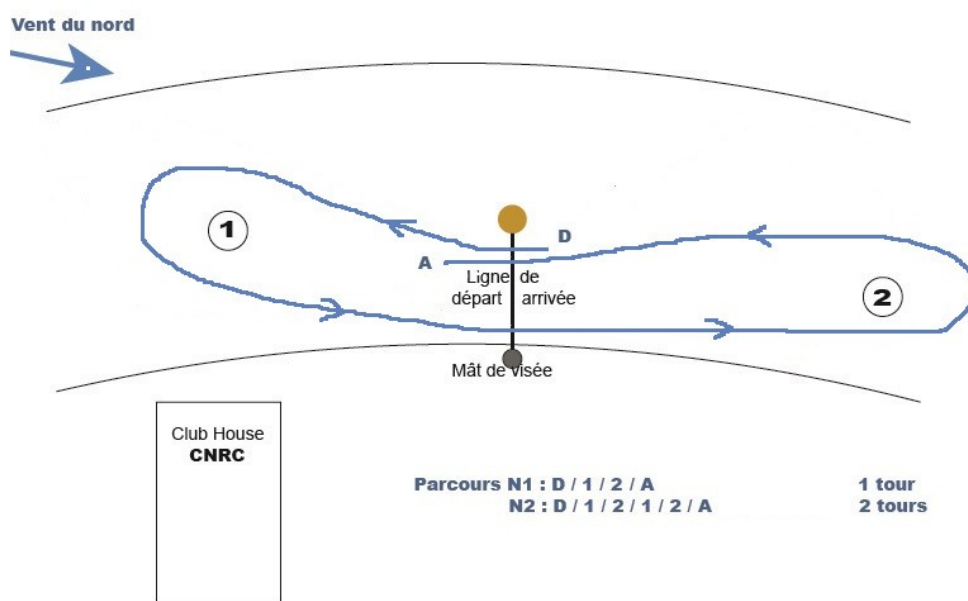
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

PAVILLONS POUR APPLICATION DES RIR

PAVILLON	DESCRIPTION	SIGNIFICATION
	Pavillons de Série Optimist	Signal avertissement
	Pavillon Rappel Individuel « X »	revenir prendre son départ, sinon OCS
	Pavillon Rappel Général « 1 ^{er} substitut »	Tout le monde doit revenir pour un nouveau départ
	Pavillon Aperçu « AP »	Départ retardé

PARCOURS

ALLEMAGNE



ALLEMAGNE

